

Tremblay, M., Guerdan, V., Boukala, M., Cobbaut, J.-P. (2019, dir.). *La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : une nouvelle éthique de la citoyenneté*. Wisconsin : Deep Education Press.

Évelyne Clavier

---



**Édition électronique**

URL : <http://journals.openedition.org/edso/8745>

ISSN : 2271-6092

**Éditeur**

Presses universitaires de la Méditerranée

**Référence électronique**

Évelyne Clavier, « Tremblay, M., Guerdan, V., Boukala, M., Cobbaut, J.-P. (2019, dir.). *La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : une nouvelle éthique de la citoyenneté*.

Wisconsin : Deep Education Press. », *Éducation et socialisation* [En ligne], 55 | 2020, mis en ligne le 01 mars 2020, consulté le 07 mars 2020. URL : <http://journals.openedition.org/edso/8745>

---

Ce document a été généré automatiquement le 7 mars 2020.



La revue *Éducation et socialisation* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

Tremblay, M., Guerdan, V., Boukala, M., Cobbaut, J.-P. (2019, dir.). *La convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées : une nouvelle éthique de la citoyenneté*. Wisconsin : Deep Education Press.

Évelyne Clavier

---

## RÉFÉRENCE

Wisconsin : Deep Education Press.

- 1 Le troisième ouvrage de la collection *Éducation inclusive et partenariats*, dirigée par Danielle Zay est consacré à la convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et à la nouvelle éthique de la citoyenneté qu'elle induit. Cette convention adoptée en 2006 et entrée en vigueur en 2008 est encore peu connue. Son article premier définit les personnes handicapées comme étant celles « qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières [sic] peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres » (CDPH, 2006, p. 5). L'ouvrage de 373 pages fait découvrir l'esprit de la CDPH, en fait comprendre les enjeux individuels et sociétaux et en montre les possibles impacts sur les représentations sociales des handicaps et sur la reconnaissance des droits des personnes handicapées, et ce à partir de douze études rigoureuses, réparties en deux sections. Les quatre premières sont regroupées dans la section qui a pour titre « L'évolution de l'encadrement législatif, social et culturel des droits des personnes en

situation de handicap » ; les huit dernières le sont dans la deuxième section intitulée « Pratiques innovantes de recherche et d'action pour une prise de parole et l'exercice de la citoyenneté ». Vingt-deux auteur.e.s de différents pays de l'espace francophone européen et américain, issu.e.s du monde associatif et/ou du monde universitaire, analysent, à partir d'enquêtes de terrain, les notions clefs de cette convention et montrent comment elle se décline en fonction de l'histoire de chaque pays et du cadre législatif adopté. La plupart des chapitres de l'ouvrage mettent en lumière l'article 29 qui concerne la participation à la vie politique et à la vie publique des personnes handicapées et leur accès à la citoyenneté.

## Participation ?

- 2 L'ouvrage rappelle à plusieurs reprises que la participation sociale et politique des personnes handicapées constitue un des enjeux majeurs de la CDPH et que celle-ci passe par la re-connaissance et le respect de leurs droits. Dans le premier chapitre intitulé « À tout petits pas une approche fondée sur les droits de l'homme en France... ? », Miet explique que la CDPH ratifiée en 2010 par la France a été quelque peu éclipsée par la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 qui n'est pas « pleinement conforme à la convention » (Miet, p. 59, citant le *Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits de personnes handicapées*, 2019). En définissant le handicap comme « une altération substantielle d'une ou plusieurs fonctions », cette loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » fait primer une vision médicale qui peut conduire à la protection des personnes au détriment de leurs libertés et de leurs droits.
- 3 C'est une sociologie des droits humains que convoquent les trois chercheurs Boucher, Pinto et Dinca-Panaitescu en tant qu'outil de justice sociale pour des personnes ayant une incapacité au Canada en vue de « la traduction des droits abstraits en une réalité concrète » (p. 73). Les résultats de leur recherche révèlent l'exclusion de celles-ci de l'espace public malgré l'engagement de l'État canadien à faire respecter le droit à participation. Ces exclusions qui prennent aussi la forme d'auto-exclusions sont le produit de l'inaccessibilité des lieux et des infrastructures, de représentations sociales dévalorisantes, de comportements discriminants ainsi que d'une insécurité financière affectant certaines personnes handicapées. L'étude révèle également que les interactions entre les experts du champ handicap et le monde associatif sont à même de faire pression sur les autorités publiques qui prennent alors davantage en compte les droits des personnes ayant des incapacités. Il s'agit de faire en sorte que celles-ci ne demeurent pas des citoyens invisibles.
- 4 Dans le chapitre 3, Ferreti montre le rôle qu'a joué au Québec l'association Conseil pour l'enfance exceptionnelle (1963-1976) dans la désinstitutionalisation des années 1970 et dans l'évolution du paradigme de l'internement vers celui de l'inclusion sociale des personnes vivant avec une incapacité intellectuelle.
- 5 Geiser qui travaille pour *Handicap international* questionne, quant à elle, les conditions de concrétisation des droits des personnes handicapées dans les pays les plus pauvres de la planète où l'accès à l'eau, à l'éducation, à la santé, à l'emploi et au statut même de citoyen est extrêmement difficile pour elles. L'association de solidarité internationale est à l'origine d'un projet intitulé « Accès aux services » analysé dans le chapitre 4. La participation y correspond à « l'engagement actif des personnes concernées, en

particulier des usagers des services, dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et l'évaluation des services » (p. 129).

## Un nécessaire *empowerment* à visée émancipatrice

- 6 Les chapitres de la deuxième section exposent des recherches qui visent à l'*empowerment* des personnes handicapées. Dans le chapitre 5 intitulé « Pour une réappropriation collective du droit », Dutoit et Saint Pé mettent le focus sur la dissymétrie qui s'instaure dans la relation d'accompagnement et c'est l'*empowerment* des personnages en situation de handicap psychique et/ou mental qu'elles cherchent en s'engageant au sein du Collectif Urbanités et en créant une association de *pairadvocacy*.<sup>1</sup> Des dispositifs de formation pour produire des savoirs expérientiels permettent à des personnes souvent considérées comme des incapables et enfermées dans la catégorie de la « déficience » d'entrer dans des processus d'émancipation. Le projet artistique *Insolite de la Place des fêtes* mené à Paris est un exemple de ces dispositifs qui favorisent « une intelligence collective de transformation sociale » (p. 160) et valorisent des « stratégies gagnantes pour lutter contre la discrimination et l'exclusion » (*ibid.*).
- 7 Au chapitre 6, après avoir évoqué le « retard de la France en matière de législations et d'infrastructures en faveur des personnes en situation de handicap » (p.170), Richard rend compte d'une recherche-action dans un centre hospitalier spécialisé pour favoriser l'accès aux droits à la vie privée et familiale des personnes déficientes intellectuelles qui en sont résidentes. Elle conclut que l'appropriation d'un savoir théorique est la « condition nécessaire mais non suffisante pour l'émancipation [...] » (p. 182) et que « l'appropriation des droits s'opère à travers l'avancée psychologique des personnes » (*ibid.*).
- 8 C'est une expérience dans un atelier protégé du Grand-Duché du Luxembourg qu'expose et évalue Guenane. Elle consiste dans l'élection d'un conseil de salariés handicapés visant à la participation active des travailleurs en situation de handicap. Il s'agit ainsi de valoriser le rôle social de délégué et d'amener des personnes jugées déficientes à acquérir des compétences relatives à la prise de parole et de décision et de faire ainsi évoluer les représentations sociales du handicap.
- 9 Contrairement au Québec et à certains pays du Nord de l'Europe, en Suisse - pays qui n'a ratifié la CDPH qu'en 2014 - la majorité des personnes avec une déficience intellectuelle vit et travaille en institution, rappellent Masse, Delessert et Dubath au chapitre 8 avant d'évoquer la démarche et les résultats d'une recherche visant à développer la citoyenneté des résident.e.s d'institutions socio-éducatives par la mise en place de groupes d'expression. Dans leur conclusion, les trois auteur.e.s s'interrogent sur le réel intérêt des institutions de Suisse romande à développer l'*empowerment* communautaire des personnes handicapées - elles risquent d'être délégitimées - ainsi que sur l'inclusion réservée par la société helvétique aux personnes ayant une déficience intellectuelle dans les instances participatives existantes.

## Accessibilité

- 10 Dans le chapitre intitulé « Comprendre la participation sociale : une recherche émancipatoire “avec” des personnes déficientes intellectuelles du Nord de la France », Arrip, Routier, Lefebvre, Cobbaut associent la participation à la question de l’accessibilité physique et sociale des lieux de citoyenneté et de travail. Ils mobilisent également le concept de “capabilités” (Sen, 2009) qui consiste en « l’effectivité de la liberté réelle de la personne à accomplir les fonctionnements qu’elle privilégie » (p. 252). Les conventions internationales et les lois françaises favorisent cette liberté et donnent le droit à la personne handicapée de participer à la vie de la société. A condition toutefois de rendre celle-ci accessible. Ainsi, en France, où les droits politiques sont corrélés à la capacité juridique, certaines personnes handicapées sont-elles privées du droit de vote. La recherche-action menée avec des travailleurs d’un ÉSAT (Établissement et service d’aide par le travail) a visé à développer des habiletés civiques et sociales de personnes à qui est encore déniée une pleine citoyenneté du fait d’une déficience intellectuelle actée.
- 11 C’est à l’accessibilité des sondages d’opinion des personnes sourdes qu’a travaillé Fontaine en Belgique. Les adaptations mises en place avec le recours à la langue des signes ont répondu à des besoins à la fois méthodologiques et éthiques : elles se révèlent être le seul moyen de prendre en compte l’opinion des personnes sourdes sur l’accessibilité du vote et le système électoral en Belgique francophone ainsi que de les respecter et de favoriser leur inclusion sociale par leur participation citoyenne.
- 12 Le chapitre suivant nous transporte à Montréal où l’anthropologue Boukala a initié deux courts métrages : *Évasion, le rêve d’une ville universellement accessible* et *Discipline, distance, détermination ou la force du vulnérable*. Il dit faire usage du cinéma non comme « illustration du handicap » (p. 302) mais « comme mode de connaissance capable de rendre compte d’énonciations citoyennes liées à l’accessibilité physique, culturelle, sportive et médiatique » (*ibid.*). Isabelle Boisvert et Jean Théagène, respectivement en situation de handicap physique et psychique, y ont la parole : ils témoignent de ce qui diminue leurs capacités de citoyen.ne et imaginent ce qui est propice à les augmenter. Cette démarche qui n’accorde pas un statut supérieur à la parole universitaire permet aux deux personnes filmées « une réappropriation-réhabilitation de soi » (p. 318) et un engagement dans « un processus de visibilité, de reconnaissance et d’émancipation. » (*ibid.*).
- 13 L’ouvrage se clôt sur un texte de Guerdan, membre de l’Association suisse d’aide aux personnes avec un handicap mental. Dans le projet de recherche collaborative et émancipatoire mené pendant deux ans dans les six cantons romands, celles-ci souhaitent être appelées « auto-représentants » (p. 349). Ce dernier chapitre intitulé « Processus de parole collective et engagement » nous donne accès à plusieurs reprises à leurs paroles : « *Nous avons des compétences et des ressources : découvrez-les* ». « *Nous voulons apporter notre contribution à la société : faites-nous participer* ». « *Nous sommes prêt(e)s à dépasser nos difficultés : apportez-nous votre soutien* ».
- 14 « *Nous sommes prêt(e)s à assumer nos responsabilités : faites nous confiance* ». « *Nous avons des recommandations à faire aux décideurs politiques* » (p. 359, les italiques sont de l’auteure).

## Pour une société plus inclusive

- 15 L'ouvrage collectif réalisé sous la direction de Tremblay, Boukala, Guerdan, Cobbaut témoigne de la pluralité des démarches pour l'interprétation et la mise en œuvre de l'article 29 de la CDPH : recherche-action, recherche « avec », recherche collaborative à visée émancipatoire, recherche participative, sociologie des droits de l'homme. Leurs auteur.e.s entendent tout.e.s chercher à changer les regards, les représentations et les comportements à l'égard des personnes handicapées, de manière à ce qu'elles deviennent des citoyens et des citoyennes à part entière. Les différentes études révèlent que leur participation sociale et politique ne va pas de soi quel que soit le pays et qu'une nouvelle éthique de la citoyenneté est à construire pour la faire advenir. L'introduction évoque trois mots pour circonscrire celle-ci : reconnaissance, participation démocratique, compassion. Plus qu'une éthique de la compassion, c'est une éthique de la considération, à l'égard de ceux et celles qui sont encore parfois méprisé.e.s, exclu.e.s, discriminé.e.s, qui transparaît dans les différents textes. Par son éthique de la considération et par ses études scientifiquement fondées et renseignées, l'ouvrage parvient à transmettre l'urgence d'agir pour une société plus inclusive. Sa lecture en est stimulante.

## Références

- Boukala. M. (réal.) (2014). *Évasion*. [Vidéo]. Montréal : UQUAM. 8 min.
- Boukala. M. (réal.) (2014). *Discipline Distance Détermination*. Montréal : UQUAM. 12 min.
- CDPH Organisation des Nations Unies (ONU) (2006). *Convention des Nations Unies relative au droit des personnes handicapées*.  
Récupéré à <https://www.un.org/disabilities/documents/convention/convoptprot-f.pdf>, consulté le 31 décembre 2019.
- Organisation des Nations Unies (ONU). (2019). *Visite en France - Rapport de la Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées*. Récupéré à <https://undocs.org/fr/A/HRC/40/54/ADD.1>  
(Consulté le 31 décembre 2019)
- Sen. A. (2009). *L'idée de justice*. Paris : Flammarion. Traduit de l'anglais par P. Chelma avec la collaboration d'E. Laurent. 1<sup>ère</sup> éd. Cambridge. Massachusetts : 2009.

---

## NOTES

1. « Créés depuis les années 2000, les Espaces Conviviaux Citoyens ADVOCACY sont agréés Groupe d'Entraide Mutuelle en 2005 par la Loi n° 2005-102 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». In Notes, p. 160. Sur la *pairadvocacy*, voir <https://www.pairadvocacy.eu/>, consulté le 31 décembre 2019.

---

## AUTEURS

**ÉVELYNE CLAVIER**

TELEM (EA 4195) Université de Bordeaux Montaigne